

bulletin mensuel d'information des LP, SEP, SEGPA et EREA**AU SOMMAIRE EN FÉVRIER ET MARS 2023**

L'édito du secrétaire académique, Fabrice COSTES	1
Réforme des retraites : être au rendez-vous le 7 mars	2
Les pistes de la revalorisation	4
Les prévisions pour la rentrée 2023	7
Des indices de position sociale sans surprise	8
Ultime recours des rendez-vous de carrière.....	9
Les recours aux mutations interacadémiques.....	9
Les mutations intra-académiques	10
Le conseil syndical académique du 23 mars à Lens	10
Bulletin d'adhésion à imprimer	11

L'édito du secrétaire académique, Fabrice COSTES

Le SNETAA-FO n'a pas cessé de le dire depuis septembre dernier, cette année scolaire est celle de tous les dangers : attaques contre le LP, réforme des retraites et une revalorisation qui veut avant tout, nous faire travailler plus.

Avec les salariés du privé et les agents publics, les PLP et CPE de la voie professionnelle sont à plusieurs reprises et massivement descendus dans la rue pour exprimer leur colère. Mais le gouvernement ignore leur grogne.

Son entêtement pousse l'ensemble des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse à monter d'un cran dans le rapport de force. Le 7 mars prochain, la grève doit être totale et le blocage du pays une réalité.

Dans l'Éducation nationale, nous devons donc mettre à l'arrêt les écoles, les services et les établissements. Nous pouvons le faire !

Plus que jamais, l'heure est à la grève.

Réforme des retraites : être au rendez-vous le 7 mars

Depuis le 19 janvier dernier, la population ne cesse de démontrer sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui a dépassé le million de signatures ([cliquer ici pour la signer](#)).

Le samedi 11 février, premier jours des vacances scolaires dans l'académie, les manifestations organisées dans plusieurs villes par une large intersyndicale, ont une nouvelle fois été impressionnantes. Autant de monde dans les rues que pour celle du 31 janvier dernier !

Même le jeudi 16 février, pendant les vacances scolaires, de nombreuses personnes ont aussi battu le pavé un peu partout dans la région.

À chacune de ces mobilisations, les revendications étaient les mêmes : retrait de la réforme Macron-Borne qui prévoit notamment un report de l'âge légal à 64 ans, un allongement de la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein, la liquidation des régimes spéciaux et en filigrane, la convergence de tous les systèmes de retraite.

Au fil des semaines, les sondages démontrent également une hausse de ce rejet massif puisque dorénavant, plus de 7 français sur 10 et 9 travailleurs et travailleuses sur 10 se disent opposés au projet de réforme.

Et pourtant, le gouvernement, de plus en plus isolé maintient sa réforme et poursuit son offensive contre les statuts, les salaires et les services publics.

Dans un communiqué, l'intersyndicale nationale a indiqué : « [...] si malgré tout, le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellera les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraités à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain.».

Le SNETAA-FO et sa fédération, La FNEC-FP-FO se félicitent une nouvelle fois du front uni des syndicats qui revendiquent d'une seule voix le retrait du projet Macron-Borne.

Ceux qui l'expriment le mieux, ce sont les salariés du public et du privé qui, avec leurs organisations syndicales, se sont saisis massivement des journées de mobilisation interprofessionnelle.

Ce sont aussi les jeunes qui, par dizaines de milliers, s'organisent dans leurs lycées et universités, et rejoignent les cortèges interprofessionnels. Le jeudi 16 février, ces jeunes étaient en tête du cortège qui a défilé dans les rues de Lille.

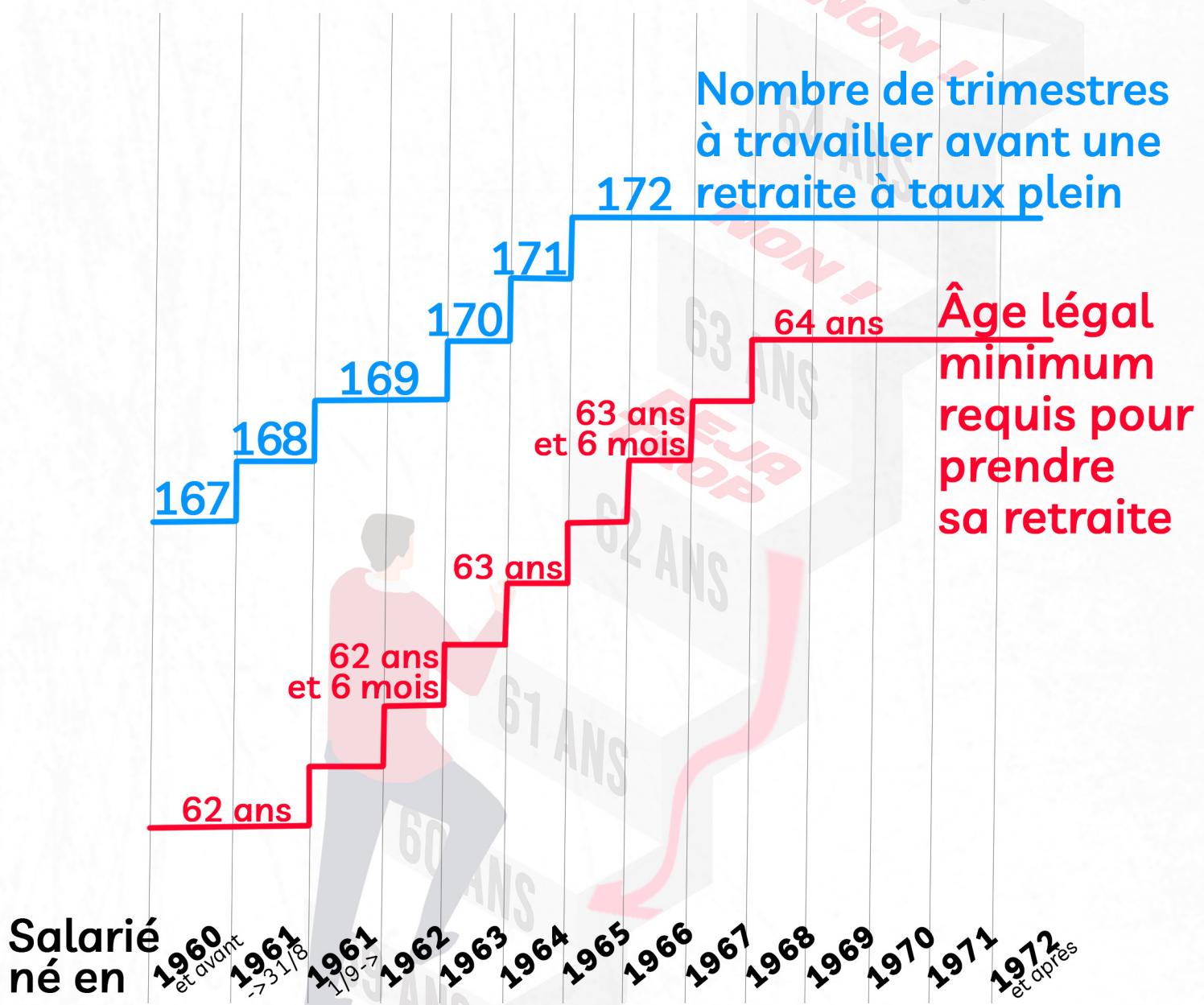
L'entêtement du gouvernement pousse les syndicats à monter d'un cran dans le rapport de force.

Le SNETAA-FO et sa fédération, ainsi qu'une large intersyndicale de l'Éducation nationale, appellent l'ensemble des personnels à mettre les écoles, les services et les établissements à l'arrêt, par la grève, à partir du 7 mars.

L'appel intersyndical à la grève est à [lire ici](#).

RÉFORME DES RETRAITES

C'EST NON !



POUR **FO**
C'EST NON !

Les pistes de la revalorisation

Pour tenter d'améliorer l'attractivité des métiers de l'enseignement et de l'éducation, le ministère a mis en place un cycle de concertations avec les organisations syndicales.

Dans les faits, les concertations avec le Ministre Ndiaye ont pour principal objectif d'instaurer « un pacte » avec les enseignants et individualiser les carrières en rémunérant des missions supplémentaires. Cette rémunération sera indemnitaire et pas indiciaire, donc pas intégrée dans le calcul de la retraite de base de la fonction publique, mais seulement dans une retraite additionnelle par points de la fonction publique (la RAFP), bien moins avantageuse.

La revalorisation présentée par le ministère, ou plutôt la pseudo-revalorisation comportera deux parties : une partie « socle » (le fameux 10% inconditionnels pour tous du candidat Macron) et une partie « pacte » liée à l'exercice de missions supplémentaires.

Lors des premières discussions avec les syndicats représentatifs, la partie « socle » comportait une prime d'attractivité déclinée en deux hypothèses.

Dans la première figure une prime brute mensuelle dégressive allant de 164 € pour les stagiaires à plein temps à 64 € pour les personnels au 2^e échelon de la hors-classe, et rien pour les autres. Dans la deuxième hypothèse, tous les personnels bénéficiaient d'une prime brute mensuelle débutant toujours à 164 € pour les stagiaires à plein temps et finissant à 36 € pour les personnels ayant atteint le 3^e

échelon des la hors-classe et ceux de la classe exceptionnelle.

À noter que dans les deux hypothèses, il était initialement prévu que les stagiaires à mi-temps auraient une indemnité moitié moindre que leurs homologues à temps plein. Sur ce point, le ministère a reculé : tous les stagiaires devraient avoir la même indemnité.

L'enveloppe budgétaire prévue pour chacune des hypothèses est la même : 635 millions de septembre 2023 à décembre 2023, soit 1 905 millions pour une année pleine. Par conséquent, les montants des primes versés dans le cas de la seconde hypothèse seront plus petits que ceux de la première puisqu'il y aura plus de bénéficiaires.

Face à la gronde des enseignants, massivement mobilisés à l'appel des syndicats contre la réforme des retraites, et qui ont profité des différentes journées de grève pour exprimer aussi leur mécontentement quant à leurs conditions de travail et de rémunération, le ministère a fait évoluer sa copie.

Depuis le 15 février dernier, il propose une augmentation du montant de la part fixe de l'ISOE, indemnité perçue par tous les enseignants du second degré. Ce montant passerait au 1^{er} septembre prochain à 2 000 € bruts annuels (166,67 € bruts mensuels) contre à ce jour 1 256,03 € bruts annuels (104,67 € bruts mensuels). L'ISAE versée aux professeurs des écoles et les régimes indemnitaire des CPE et PsyEN seraient revus pour atteindre eux aussi les 2 000 €.

Les sommes liées aux augmentations des indemnités mentionnées au précédent paragraphe amputeraient d'autant le budget prévu pour la partie « socle » de la revalorisation. Les montants de la prime d'attractivité seraient donc baissés. Aucun n'a été communiqué.

La partie « socle » contiendrait un volet censé fluidifier la progression de carrière de tous les enseignants. Le ministère envisage d'augmenter les taux des promotions à la hors-classe (qui passerait de 18% à 23% des promouvables en 2025) et de la classe exceptionnelle (en 2026, chaque corps devrait contenir 13,5% des agents dans ce grade contre 10% actuellement). En ce qui concerne ce dernier grade, rappelons que :

- plus le nombre de titulaires d'un corps diminue (tous grades confondus), moins ce corps peut en contenir dans le grade de la classe exceptionnelle ;
- pour qu'une promotion ait lieu, il faut qu'un titulaire dans ce grade « libère sa place » (départ à la retraite, démission, décès...).

Aussi, la conjugaison du manque d'attractivité qui induit moins de titulaires et du recul de l'âge de départ à la retraite, fait que mécaniquement, si le taux de promotion n'évolue pas, le nombre de promus va se restreindre.

Le gouvernement envisagerait d'améliorer le reclassement des lors de l'entrée dans la carrière pour les lauréats des concours ayant déjà une expérience professionnelle. Pour cela, trois pistes sont envisagées :

- généraliser aux concours externe et interne, la reprise au 2/3 des expériences professionnelles antérieures, quelle que soit leur nature (sauf celles en tant

- qu'agent de la fonction publique) ;
- supprimer la clause de non-interruption d'un an pour les services antérieurs d'agent public non titulaires ;
- relever la fraction de reprise des services antérieurs pour les stagiaires ex-contratuels.

La revalorisation « socle » prévoit que la rémunération des contractuels enseignants, CPE et PsyEN soit améliorée. Le ministère annonce un gain annuel de 1 600 € bruts, ce qui porterait la rémunération minimale à 1 773 € bruts mensuels.

Un autre type de revalorisation est annoncée par l'administration. Elle consisterait à passer un « pacte » avec des enseignants volontaires pour effectuer des missions qui contribueraient à l'amélioration du service public de l'Éducation. Une liste de missions, non exhaustive a été évoquée lors d'une réunion au ministère. On y trouve, pêle-mêle, de la coordination ou de l'intervention dans des projets innovants issus du Conseil National de la Refondation, des missions de professeur coordinateur ou référent, du tutorat ou du mentorat, des sessions de consolidation ou d'approfondissement en 6^e, les devoirs fait en 6^e, du renforcement à l'orientation, de la découverte des métiers au collège, des relations lycée-entreprise dans la voie professionnelle, des remplacements de courte durée...

Dans le second degré, ces missions seront définies par le Chef d'établissement après échanges avec le conseil pédagogique. À l'issue de « ces concertations », un appel à candidatures sera lancé et des pactes signés entre l'établissement et les personnes retenues.

Dans les documents de travail fournis par le ministère, il est clairement indiqué que certaines missions devront impérativement figurer dans le pacte. Bien qu'aucun exemple ne soit écrit, il est fort probable que ce soit le cas des remplacements de courte durée.

En ce qui concerne la rémunération de ces missions, trois options sont envisagées par l'administration :

- créer une indemnité « pacte » dédiée, comportant plusieurs paliers correspondant à plusieurs panels de missions ;
- rémunérer des panels de missions avec des HSE ou élargir le champ des IMP ;
- créer une nouvelle part de l'ISOE.

Sur France Inter, le 2 février dernier, le Ministre a évoqué un montant de 3 650 € annuels (sans préciser bruts ou nets) contre 72 heures annuelles, soit 2 heures par semaine de cours, hors temps de préparation.

Ce temps de travail supplémentaire viendrait donc s'ajouter au 42,8 heures par semaine que déclarent faire la moitié des enseignants du second degré (voir note n°22-30 de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance d'octobre 2022, [lire ici](#)). Inacceptable !

Pour la FNEC-FP-FO, au moment où le pouvoir d'achat des personnels s'effondre, au moment où les conditions de travail n'ont jamais été aussi dégradées, l'annonce du ministre est une provocation insupportable !

Non seulement il faudrait travailler 2 ans de plus durant sa carrière, mais maintenant il faudrait travailler 2 heures de plus par se-

maine pour compenser l'effondrement de notre pouvoir d'achat !

Et pourtant, l'argent pour les retraites, pour les salaires, ce n'est pas ce qui manque, en témoignent les 413 milliards d'euros que le président Macron vient d'octroyer au budget des armées pour fabriquer des bombes et des chars d'assaut !

Quel syndicat pourrait cautionner un tel dispositif ? Pas le SNETAA-FO ni en tout cas ceux de sa fédération, la FNEC-FP-FO, qui a quitté le 8 février dernier les groupes de travail sur le « pacte » Ndiaye.

Pour le SNETAA-FO et sa fédération, la FNEC-FP-FO, c'est une augmentation indiciaire immédiate et sans contre-partie, au moins au niveau de l'inflation, que veulent les personnels.

Un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans est aussi indispensable pour améliorer l'attractivité des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Force Ouvrière revendique le retrait du pacte Ndiaye et s'oppose fermement au « travailler plus pour perdre moins ».

Retraites, salaires... Désidément ce gouvernement ne nous laisse d'autre choix que d'amplifier la mobilisation que de préparer le blocage du pays par la grève pour obtenir satisfaction !

Le 7 mars prochain, pour que nous soyons enfin entendus sur nos salaires, retraites, conditions de travail..., pas d'autre solution, mettons la France à l'arrêt !

Les prévisions pour la rentrée 2023

Lors du Comité Social d'Administration (CSA) du 19 janvier 2023, auquel a siégé notre fédération, la FNEC-FP-FO, le rectorat a présenté les moyens en personnels d'enseignement ainsi que les effectifs élèves prévus à la rentrée 2023.

Les effectifs prévus

Le premier degré public va perdre plus de 7 000 élèves à la rentrée prochaine, ce qui n'augure rien de bon à moyen terme pour le secondaire public.

Dans le second degré, l'académie poursuit malheureusement sa politique d'inclusion scolaire, ce qui va engendrer une perte estimée à 243 élèves en SEGPA. Le second cycle général et technologique devrait perdre dans les 400 élèves. Les prévisions d'effectifs sont plus optimistes pour la voie professionnelle qui devrait gagner 274 élèves (2/3 en CAP et 1/3 en Bac Pro).

Dans l'enseignement supérieur, le rectorat estime à 300 la baisse du nombre d'élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Par contre, il envisage une légère augmentation des effectifs dans les classes de BTS, sans pour autant donner de chiffre.

Les moyens en personnels d'enseignement

Dans le second degré, l'académie va perdre 160 équivalents temps plein (ETP) dont 149 en heures postes (HP) et 11 en heures supplémentaires (HS). Le détail est donné dans le tableau en bas de page.

Au regard des évolutions des effectifs dans la voie professionnelle (+274 élèves), l'augmentation des moyens d'enseignement en LP et SEP de 12,5 ETP en HP est surprenante. Le ministère voudrait-il calmer la colère des PLP face à sa réforme ? Ne faut-il pas s'attendre à un retour de bâton l'an prochain ?

Structures	En ETP		
	Total	dont HP	dont HS
Collèges	-25	-36	+14
Hors SEGPA	-25	-39	+14
SEGPA	0	0	0
LGT	-156,5	-131	-25,5
LP et SEP	+12,5	+12,5	0
EREA	0	0	0
Autres mesures	+9	+8,5	+0,5
Total	-160	-149	-11

Des indices de position sociale sans surprise

En début d'année, l'Éducation nationale a (enfin !) publié les indices de position sociale des écoles, collèges et lycées qui permettent de savoir si les élèves évoluent dans un environnement familial favorable à leur réussite scolaire. Il est établi en prenant en compte des éléments comme les diplômes des parents, les conditions matérielles de la famille, le capital culturel de l'élève...

Bien que les données mises à disposition par le ministère permettent de tirer des conclusions sans appel quant au déterminisme social, pour le SNETAA-FO, elles auraient mérité d'être plus détaillées. Les IPS des différents niveaux ne sont pas détaillés et ne permettent pas de voir leur influence sur l'orientation, notamment post-troisième. Comme l'indiquait le secrétaire académique du SNETAA-FO dans la Voix de Nord le 16 janvier dernier, il y a fort à parier que les IPS des élèves de CAP soient très en-dessous de ceux des élèves de Bac Pro.

Dans l'académie, tout comme au niveau national, ces chiffres montrent clairement qu'il y a une double ségrégation. La première entre le privé et le public : les catégories populaires sont surreprésentées dans les établissements publics. La seconde, entre la voie générale et professionnelle.

Ce dernier point a fait l'objet d'une étude très approfondie de notre syndicat en janvier dernier. Une désagrégation des IPS de tous les lycées publics et privés de l'académie a été réalisée de façon à comparer les structures de la voie professionnelle (LP et SEP) à celles de la voie générale et technologique (LG et LT).

L'IPS médian¹ académique, toutes voies confondues est de 91,8. Sur les 143 structures qui ont un IPS inférieur ou égal à cette médiane, il y a 122 structures de la voie professionnelle. Sur les 143 structures qui ont un IPS supérieur ou égal à l'IPS médian, figurent 124 structures de la voie générale.

Si on s'intéresse uniquement aux établissements publics, on peut remarquer que parmi les 25% de structures ayant les IPS les plus faibles, n'y figurent que deux LPO : André Lurçat à Maubeuge et Jean Moulin à Roubaix.

Les élèves aux IPS les plus faibles sont donc regroupés dans la voie professionnelle. Cet indice est bel et bien un marqueur de la ségrégation présente dans le second degré.

Avec ce constat, le côté dangereux de la réforme du lycée professionnel voulue par le Président Macron et orchestrée par la Ministre déléguée Grandjean, apparaît clairement.

Diminuer le nombre d'heures de cours de ces élèves aux IPS les plus faibles du système scolaire français, c'est les priver à coup sûr d'une poursuite d'étude souvent synonyme d'une élévation sociale. En d'autres termes, si la volonté du gouvernement d'augmenter la durée des PFMP au détriment des heures de cours n'avait pas pris fin sous le poids de la mobilisation des PLP, le lycée professionnel aurait encore plus engendré du déterminisme social.

¹ L'IPS médian est l'IPS qui partage en deux parts égales la liste des IPS classés par ordre croissant.

Ultime recours des rendez-vous de carrière

Les PLP ou CPE qui dans le long processus de contestation de leur appréciation finale émise par la Rectrice à l'issue de leur rendez-vous de carrière, ont saisi la commission administrative paritaire académique (CAPA) pour tenter une dernière fois d'améliorer leur avis, doivent rapidement prendre contact avec le syndicat.

Le rectorat a annoncé aux élus que cette CAPA se tiendra sur deux jours, dans la première quinzaine du mois de mars.

Il est donc important pour les commissaires paritaires de notre fédération (Madame Sandra LAMOTTE du SNFOLC et Monsieur Fabrice COSTES du SNETAA-FO) de prendre connaissance en amont de cette commission des dossiers des adhérents à défendre.

Aussi, il est demandé aux collègues concernés de prendre attaché avec son syndicat : le SNFOLC pour la voie générale et technologique et le SNETAA-FO pour la voie professionnelle.

Les recours aux mutations interacadémiques

La publication des résultats des mutations interacadémiques est prévue le mardi 7 mars et comme tous les ans, il y aura de nombreux stagiaires déçus, voire catastrophés par une affectation tellement lointaine du lieu de résidence de leurs conjoint, enfants et famille, qu'ils envisageront de démissionner. Il en sera de même pour les titulaires en souffrance qui seront contraint de passer au moins une année de plus dans l'académie où ils sont actuellement nommés, parfois contre leur volonté.

Les participants qui auront été affectés dans une académie qu'ils n'ont pas demandé ou qui n'ont pas muté, pourront engager un recours accompagné par un syndicat comme le SNETAA-FO. Représentatif et présent dans toutes les académies, outre-mer compris, il peut être mandaté par les PLP et CPE pour les représenter lors des réunions bilatérales organisées par le ministère.

Ce dernier ne prévoit pas de rencontrer individuellement les contestataires mais seulement les syndicats. Aussi, à partir du 7 mars, il est donc très important que les collègues qui veulent voir leur dossier évoqué et défendu dans ces réunions, contactent le SNETAA-FO.

Les participants au mouvement interacadémique qui ont obtenu un de leurs vœux et qui désirent améliorer le rang de celui retenu, peuvent demander une révision d'affectation.

Que ce soit un recours ou une demande de révision d'affectation, la démarche doit impérativement être entreprise avant le 7 mai.

Dès le 7 mars, les équipes nationale et académique du SNETAA-FO seront mobilisées pour accompagner les adhérents dans leur recours ou demande de révision d'affectation.

Les mutations intra-académiques

Les collègues qui à l'issue du mouvement interacadémique 2023 viennent d'intégrer l'académie, ceux qui réintègrent leur fonction (retour de disponibilité, de congé de longue durée, d'affectation sur un poste adapté...) ou les victimes d'une mesure de carte scolaire, devront obligatoirement participer au mouvement intra-académique.

Pourront aussi participer à ce mouvement, les PLP, CPE... qui désirent changer d'établissement pour convenance personnelle.

Le serveur pour formuler des vœux d'affectation sera ouvert du vendredi 17 mars 2023 à 14 heures au lundi 03 avril 2023 à 08 heures

Comme tous les ans, sitôt la note de service académique publiée, nous éditerons et diffu-

serons largement un guide dédiée aux mutations à l'intérieur de l'académie.

Le SNETAA-FO organisera des réunions d'information en distanciel et en présentiel pour expliquer le principe de ce mouvement ainsi que le système de barème utilisé pour déterminer les affectations.

Pour ses adhérents, des entretiens individuels seront réalisés tout au long de la période d'ouverture du serveur afin d'adapter la rédaction des vœux à leurs situations personnelle, familiale et professionnelle.

Les dates des réunions, ainsi que les modalités d'inscription aux entretiens individuels feront prochainement l'objet d'une communication dédiée.

Le conseil syndical académique du 23 mars à Lens

Un conseil syndical académique élargi se tiendra au lycée Béhal de Lens, le jeudi 23 mars prochain, de 10 heures à 16 heures avec la présence de Corinne JULIEN, secrétaire nationale déléguée du SNETAA-FO.

Lors de cette journée, nous aurons l'occasion d'aborder les réformes du lycée professionnel et des retraites, le projet de revalorisation du ministère. Nous échangerons aussi sur les difficultés rencontrées dans notre métier. Tous les participants auront la possibilité d'évoquer avec Corinne, leurs attentes en matière de combats à mener ainsi que ses doléances...

Le repas de midi sera pris à la cantine de l'établissement et offert par le syndicat.

Pour toute information sur cette journée, il convient de contacter Fabrice COSTES par téléphone au 06 09 93 90 77 ou par mail à l'adresse syndicat@snetaa-lille.fr.

L'inscription peut aussi se faire en ligne à partir de notre site internet ou en cliquant sur le bouton ci-dessous.

INSCRIPTION

ADHÉSION 2022-2023

Le bulletin d'adhésion est à retourner rempli et accompagné d'un chèque ou d'un RIB (remplir le mandat de prélèvement uniquement dans ce cas).

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal Ville

Tel. fixe

Tel. portable

Adresse mail :

JE CALCULE MA COTISATION

échelon : tarif : quotité :

Cotisation : quotité x tarif =

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

- OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)
 -15€ si cotisation avant le 31 décembre 2022

TOTAL : €

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité

Stagiaire Classe exceptionnelle

PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel

CPE Sans solde DDFPT

Discipline

Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2022/2023

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)

Lycée Polyvalent (SEP) EREA

Autre

Nom d'Établissement :

Ville :

Académie :

À retourner à : SNETAA-FO, chez Mr COSTES, 10 allée du Houblon, 59 190 HAZEBROUCK

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (obligatoire) :

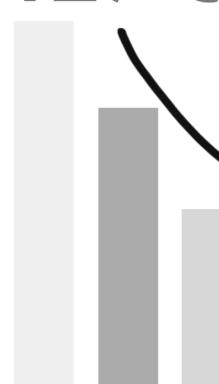
Fait à :

Le

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° identifiant Crédancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE
ADHÉSION DE

127 €



**DE DÉDUCTION
FISCALE**

COÛT RÉEL

43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

Ech.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires
------	----------------	-------------	-----------------------	----------------

1	127 €	245 €	293 €	Indice	Cotisation
				moins de 450	81 €
2	175 €	265 €	308 €	de 450 à 500	111 €
3	181 €	276 €	320 €	de 500 à 700	137 €
4	200 €	297 €	336 €	au delà de 700	160 €
5	208 €	314 €			
6	214 €	326 €			
7	225 €	332 €			
8	236 €		HE-A 1 : 354 €		
9	250 €		HE-A 2 : 370 €		
10	269 €		HE-A 3 : 389 €		
11	285 €				

Cotisations Uniques

Sans solde	29€
AED/EAP/AESH	49€
Stagiaires	99€
Retraités titulaires	135€
Retraités contractuels	49€

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



3,60 € =

Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, ADHÉREZ AU SNETAA-FO !